

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2025 d’Innimond

1 – Budget Principal

L’article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu’une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l’ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l’année. Il respecte les principes budgétaires d’annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s’étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l’année civile.

Le budget 2025, réalisé sur les bases de la réunion de la municipalité, a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d’ouvertures des bureaux.

Cette année est marquée par le passage au Compte Financier Unique (CFU).

1.1 Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (eau, location de gîtes), aux impôts locaux, aux dotations versées par l’État, à diverses subventions. À compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d’Habitation sur les Résidences principales, dont la suppression progressive s’est achevée en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2024 (Taxe sur le Foncier Bâti : 26.82% , Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.13%, Taxe d’Habitation pour les Résidences Secondaires (THRS) : 10,34 %).

Des ventes de bois sont prévues cette année pour environ 20 000 €. La redevance pour le service collectif de collecte des ordures des résidences secondaires mise en place en 2022 est maintenue.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l’entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le forfait déneigement et travaux divers est toujours pris en charge par le GAEC de la Combe pour un montant forfaitaire de 2 500 € HT.

Le remboursement des frais de scolarités à hauteur d’environ 15 000 € tient compte, en partie, des investissements réalisés par la municipalité de Lhuis.

40 000 € sont également nécessaires pour abonder le budget assainissement en vue des frais occasionnés par la réalisation du Schéma Directeur du réseau d’Assainissement.

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2025 d'Innimond

Recettes de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2025
002	Écritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	449 190,50 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	Produits des cessions d'immobilisation	1 366,55 €
70	Produits de service	33 500,00 €
73	Impôts et taxes	110 000,00 €
74	Dotations et participations	51 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
77	Produits exceptionnels	00,00 €
TOTAL		653 257,05 €

Dépenses de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2025
002	Écritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	0,00 €
011	Charges à caractère général	125 600,00 €
012	Charges de personnel	36 250,00 €
014	Atténuation de produits	13 464,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	18 000,00 €
023	Virement à la section investissement	345 276,12 €
65	Autres charges de gestion courante	99 746,77 €
66	Charges financières	7 000,00 €
68	Dotations aux provisions	150,00 €
042	Amortissement	7 770,16 €
TOTAL		653 257,05 €

1.2 Le budget d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les recettes d'investissement, cette année sont liées principalement

- aux restes à réaliser (Subventions 2024 à venir 29 831,00 €),
- au virement de la section de fonctionnement 2025 (345 276,12 €),
- aux dotations diverses (20 000,00 €).

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2025 d'Innimond

Les dépenses d'investissement sont principalement :

- Aux restes à réaliser (travaux engagés en 2024 : 69 257,75 €)
- Divers travaux en prévision (80 000 €),
- La réfection du toit de la grange du Gorgin pour alimenter la réserve incendie par l'eau de pluie + l'étanchéité de la réserve incendie (15 000 €),
- Des travaux de voirie (50 000 €).

Recettes d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2025
001	Solde d'investissement reporté	79 844,03 €
021	Virement de la section fonctionnement	345 276,12 €
024	Produits de cession	0,00 €
040	Amortissements	7 770,16 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement	29 831,00 €
16	Emprunte et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL		482 721,31 €

Dépenses d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2025
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 366,55 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	308 257,75 €
23	Immobilisations en cours	173 097,01 €
TOTAL		482 721,31 €

Le sixième budget de ce mandat a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- d'entamer la réalisation de nouveaux projets

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2025 d'Innimond

2 – Budget assainissement

Depuis l'année passé est démarré la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement qui est pris en charge par l'agence d'ingénierie de l'Ain. Elle sera suivie de l'étude du poste de relevage du bas du village.

Le conseil a adopté un budget équilibré :

2-1 En fonctionnement :

Chap.	FONCTIONNEMENT RECETTE	Budget 2025
002	Solde d'exécution reporté	0,00 €
042	Produits de cessions d'immobilisation	3 390,15 €
70	Produit de service	3 500,00 €
74	Dotation et participation	40 096,77 €
75	autres	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		46 986,92 €

Chap.	FONCTIONNEMENT DÉPENSE	Budget 2025
002	Solde d'exécution reporté	26 166,94 €
011	Charges à caractère général	8 000,00 €
014	Atténuation de produit	0,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €
023	Virement à la section investissement	2 821,98 €
65	Autres charges de gestion courante	200,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotation aux provisions	0,00 €
042	Amortissements	9 798,00 €
TOTAL		46 986,92 €

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2025 d'Innimond

2-2 En Investissement :

Chap.	INVESTISSEMENT RECETTE	Budget 2025
001	Solde d'exécution reporté	23 839,39 €
021	Virement de section fonctionnement	2 921,98 €
024	Produit de cessions	0,00 €
040	Opérations d'ordre	9 799,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	33 919,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL		70 479,37 €

Chap.	INVESTISSEMENT DÉPENSE	Budget 2025
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	3 390,15 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	67 089,22 €
TOTAL		70 479,37 €

Fait à Innimond le 25/03/25